

drai l'assaut avec des mesures législatives saines et strictes qui protégeront tous les Canadiens, car nous exploiterons le Nord comme il se doit, sagement, afin d'assurer que la pollution et toutes ces discussions dont le Sud est affligé ne se produisent pas dans le Nord.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Le ministre me permet-il de lui poser une question? Je trouve sa dernière phrase intéressante. Sait-il que l'un de ses prédécesseurs, M. Lesage, a installé un système d'eau et d'égout à White Horse sans usine d'épuration et que des déchets non traités se déversent dans le fleuve Yukon? Prend-il des mesures pour que le gouvernement subventionne un usine d'épuration pour empêcher cette pollution maintenant illégale aux termes de la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques?

M. l'Orateur: A l'ordre. En toute déférence, la question me paraît dépasser la motion dont la Chambre est saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis les oui l'emportent.

En vertu de l'article 75(11) du Règlement, un vote inscrit sur la motion est différé.

Les députés veulent-ils confirmer au moyen d'un ordre de la Chambre que ces votes sont différés jusqu'à lundi?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, des discussions officieuses ont eu lieu et sauf erreur, il a été décidé que ces votes se tiendront lundi à 10 h 30 du soir.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

• (4.40 p.m.)

BILL CONCERNANT LES RÈGLEMENTS ÉTABLIS EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

DISPOSITIONS CONCERNANT LES RÈGLEMENTS ÉTABLIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 juin, de la motion de l'honorable M. Jamieson en vue de la troisième lecture du bill C-218 concernant les règlements établis en application de l'article 4 de la loi sur l'aéronautique.

[L'hon. M. Chrétien.]

La motion est adoptée et le bill, lu une troisième fois, est adopté.

LA LOI SUR LES LETTRES DE CHANGE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX LETTRES ET AUX BILLETS

La Chambre passe à l'étude du bill n° C-208, tendant à modifier la loi sur les lettres de change, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations) propose que le bill C-208, tendant à modifier la loi sur les lettres de change, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

Des voix: Du consentement de la Chambre, dès maintenant.

L'hon. M. Basford propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, nous avons pris clairement position sur ce bill à l'étape de la 2^e lecture, tout comme nous l'avons fait au comité. Nous sommes disposés à faire preuve du sens des responsabilités et de l'esprit de collaboration propres à l'opposition officielle et à permettre l'adoption du bill, accordant ainsi aux consommateurs la protection qu'il assure.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà un après-midi harmonieux, monsieur l'Orateur. Moi aussi, je serai très bref. Nous consentons que ce bill soit adopté en 3^e lecture et je ne prends la parole qu'au nom de mon collègue de Broadview (M. Gilbert) qui a dû s'absenter; je ne sais si la Chambre lui a accordé ou non un congé aux termes de l'article 5 du Règlement. Il se réjouit que le comité permanent ait accepté son amendement. Lui-même et ses collègues estiment qu'il s'agit d'une mesure législative utile.

Cependant, d'après lui, cette mesure dépasserait même les espérances du ministre si on réglait, au niveau des provinces, la question des articles de désistement et d'annulation. Le député de Broadview aimerait que j'essaie de persuader de mon mieux le ministre d'user de son influence auprès de ses homologues provinciaux pour qu'ils règlent de leur côté ces deux aspects de la question. Cela dit, nous acceptons que ce bill soit examiné aujourd'hui en 3^e lecture, mais nous écouterions volontiers le ministre, le cas échéant.